

**Commission de Quartier  
Pont des Demoiselles –Montaudran –La  
Terrasse**

**Toulouse Sud-Est - 5 novembre 2014**

**Direction de la Démocratie Locale  
Secteur Toulouse Sud-Est**

\*\*\*\*\*

**Lieu** : Salle polyvalente Corraze – 3 bis rue Raymond Corraze - 31500 Toulouse

**Participation** : 210 personnes

**Elus présents** :

Marie-Pierre CHAUMETTE, Maire du quartier 5.1

Daniel ROUGE, Adjoint au Maire

**Services municipaux présents** :

Vincent DELGADO, Martine CHALLANCIN, Magali MENVILLE et Anne MARTINEZ, DDL Secteur Sud-Est ; Édouard TOURDJMAN et Fabrice CREPY, Pôle Territorial Sud-Est ; Corinne BOUIC et Audrey ARQUIER, Direction Politiques de Solidarité ; Estelle MEYER et Bruno LAURENS, Direction Mobilité Gestion Réseaux

\*\*\*\*\*

Madame Chaumette remercie l'assistance pour sa présence et souligne l'importance des commissions de quartier, lieux de partage de l'information et de débat. Ces liens avec les associations et le public sont très importants car fondamentaux pour la démocratie locale. Madame Chaumette invite l'assistance à remplir les fiches de renseignement à l'accueil et présente l'ordre du jour déterminé lors du Bureau de quartier du 18 septembre :

1. Montaudran : la gestion de l'occupation illégale des espaces publics
2. Pont des Demoiselles : quel stationnement ?
3. Les travaux de voirie
4. Questions diverses

## **1. Montaudran : la gestion de l'occupation illégale des espaces publics**

---

Madame Chaumette exprime les inquiétudes du quartier liées à la présence de Roms (bidonvilles du Chemin Carrosse, poches de misère et de violence cf drame du 17 octobre avec nuisances : feux, rôdeurs, détournement d'eau et d'électricité, impossibilité pour les sportifs d'aller sur les anciens terrains d'Air France) et de gens du voyage qui tournent (certains viennent d'être expulsés du parc Marcaissonne face au Centre de convalescence Après, d'autres ont quitté un parking privé à côté de la Cité de l'Espace pour rejoindre l'ancienne scierie Delages route de Labège).

Monsieur Rougé introduit le sujet en relevant la préoccupation importante que constituent ces installations illicites, qui provoquent des nuisances dues à la détresse de ces populations démunies : Ressortissants Européens Précaires (R.E.P.), Sans Domicile Fixe et gens du voyage. Les règles de gestion sont différentes selon le type de public concerné. Les R.E.P. sont environ 1500 sur l'agglomération : 80% d'entre eux viennent de Roumanie et 20% de Bulgarie, ils sont donc Européens. Cette misère sociale, accompagnée de violence, est l'objet d'une priorité pour la Ville.

Monsieur Rougé précise que l'organisation d'une expulsion nécessite le recours à la puissance publique, et que seul le propriétaire de la parcelle occupée est habilité à engager une action en justice. La Ville ne peut donc intervenir seule mais doit agir dans le cadre de ce dispositif légal. Concernant par exemple l'installation illicite sur un terrain privé de la route de Labège, le propriétaire a informé la Ville de la procédure d'expulsion en août. Mais de nouveaux arrivants ayant occupé le terrain, la procédure est devenue caduque, obligeant le propriétaire à en relancer une nouvelle. Monsieur Rougé signale que ces nouvelles installations concernent des gens du voyage venus de l'ex-parcelle privée avenue Marcel Dassault.

A Toulouse, il existe environ 70 squats et la Ville a donc mis en place un outil, la « Cellule de Veille Squat ». Ses objectifs sont de recenser et de suivre les situations, d'évaluer le public concerné et de coordonner les actions de la Ville aux niveaux social, sanitaire, de sécurité et juridique. Cet outil aide également à la décision des élus. Il a été utilisé lors de l'évacuation du parc de la Mounède et du squat du quai Saint-Pierre en juillet.

Monsieur Rougé rappelle l'obligation de la loi de créer des aires de grand passage pour les gens du voyage.

Monsieur Rougé rappelle également que tous les campements illégaux et squats sur des propriétés de la Ville, de la Métropole, d'EPFL et d'Habitat Toulouse font l'objet d'une procédure d'expulsion. Si le propriétaire est privé, il est responsable de son terrain : un courrier d'alerte et une notice de procédure lui sont systématiquement envoyés, pour l'informer des risques qu'il encourt.

Monsieur Rougé décrit ensuite le déroulement de la procédure d'expulsion élaborée par l'Etat :

1. constat d'occupation et préparation de la procédure ;
2. saisine d'un huissier qui délivre une sommation aux occupants de quitter les lieux ;
3. transmission des pièces du dossier à un avocat qui prépare une assignation et fait inscrire l'affaire auprès du tribunal ;
4. délibération du tribunal ;
5. notification de la décision du tribunal aux occupants par l'huissier, qui peut donner un délai d'expulsion. C'est le moment où certains occupants partent ;
6. constatation éventuelle de la présence des occupants : la Préfecture est saisie pour demande de recours aux forces de l'ordre pour faire exécuter la décision ;
7. saisine de la police nationale pour organiser la date d'évacuation qui reste secrète.

Monsieur Rougé précise que le site de Montaudran comporte 4 terrains propriétés de la Ville et de la Métropole et qu'il est prioritaire dans l'organisation des évacuations, tout comme ceux du Grand-Ramier et de Ginestous. Une stratégie commune entre la Ville et l'Etat a été mise en place pour appliquer, en parallèle de la procédure d'expulsion, les actions préconisées par la circulaire du 26 août 2012. Elle prévoit en particulier qu'au sein de la procédure, soit établi un diagnostic global et individualisé de chaque famille ou personne isolée et mis en place un accompagnement pour la recherche de solutions alternatives. La non application de cette circulaire risquerait d'allonger les procédures lancées. Pour l'appliquer, une intervention via une Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale (M.O.U.S.) est utilisée pour assurer le diagnostic des squats de Ressortissants Européens. Initié en avril 2014 et copiloté par la Mairie et la Préfecture, ce diagnostic a pour but de définir des axes de travail et des pistes de solutions. Différentes propositions attendent une validation : la possibilité pour les familles de retourner dans leur pays d'origine durablement, la limitation des arrivées futures, l'intégration dans un dispositif de logement ou d'hébergement sur des sites temporaires aménagés à minima, etc.

Monsieur Rougé précise qu'un certain nombre de ces personnes ont des droits ouverts auprès de Pôle emploi, etc., et que la quasi-totalité des enfants est scolarisée.

Monsieur Rougé souligne l'importance de lancer rapidement les procédures et de suivre le cadre légal pour ne pas retarder les processus d'expulsion.

### ***Echanges avec l'assemblée***

---

Un membre du *Comité de quartier Ormeau-Montaudran* évoque un « bidonville » et demande ce que fait la Ville pour en empêcher l'extension. Il cite également le squat face à l'Espace Clément Ader.

Monsieur Rougé explique que peu de barrières résistent au phénomène : les mesures prises par exemple sur le site de l'Oncopôle n'ont pas résisté. Mais le dispositif proposé par la Ville va donner le signe que les évacuations ont réellement lieu.

Un habitant rappelle que l'Union Européenne invite à porter un autre regard sur ces populations et demande si un compromis peut être trouvé. Il se questionne aussi sur le coût du dispositif et de la scolarisation des enfants.

Monsieur Rougé affirme la volonté d'une méthode claire, qui ne doit pas relever d'une politique autoritaire et respecter, pour des raisons morales, l'aspect humain de ce sujet. Des contacts se formalisent avec les pays d'origine de ces populations et avec les responsables des camps. Monsieur Rougé salue aussi le travail des associations, partenaires formidables pour la Ville. Le coût est important mais l'Etat et l'Europe y participent.

Un riverain informe du financement par la mairie de Lyon de la rénovation d'un village en Roumanie pour que les personnes puissent s'y installer.

Monsieur Rougé évoque les échanges d'expériences entre Toulouse et Lyon et précise que toutes les grandes villes sont confrontées au problème.

Un habitant parle du principe de prévention et de la procédure « des 48h », et s'enquiert de la localisation des terrains d'accueil pour les gens du voyage.

Monsieur Rougé rappelle que l'apparition du squat est progressive et que c'est au propriétaire de porter plainte. La procédure des 48h nécessite des moyens. Les services municipaux assurent aussi une médiation, parfois efficace. Enfin, Toulouse ne dispose pas d'aires de grand passage et les gens du voyage peuvent donc s'installer partout. La Communauté Urbaine a été saisie pour trouver deux terrains adéquats, un à Toulouse, un dans une commune de la Métropole.

Madame Pouget précise que le Conseil général, dont elle fait partie, est très soucieux de ces problématiques et collabore avec la municipalité : la mairie accompagne et le Conseil général s'occupe de la scolarité et du suivi médical. Madame Pouget appelle ensuite à distinguer les gens du voyage des Roms installés à Montaudran, migrants venus dans des conditions terribles.

Monsieur Cotelle rappelle que la migration massive des Roms est un phénomène nouveau et que certaines méthodes n'ont pas été efficaces. Il demande si le terrain pour la construction d'aires de passage a été choisi.

Monsieur Rougé indique que des propositions concernant des bâtiments d'urgence ont été faites. Par ailleurs, un comité de pilotage constitué d'élus de toutes tendances a actuellement la tâche de trouver les terrains d'aires de passage.

Madame Chaumette remercie Monsieur Rougé et introduit le deuxième point à l'ordre du jour.

## ***2. Pont des Demoiselles : quel stationnement ?***

---

Madame Chaumette informe d'une rencontre récente, pour amorcer le sujet, entre des associations du Bureau de quartier riveraines du Pont des Demoiselles investies sur la question et Madame Meyer et Monsieur Laurens, de la Direction Mobilité Gestion Réseaux.

Monsieur Laurens évoque la mise en place du stationnement résidant sur la ville de Toulouse et les principes généraux de la politique de stationnement : un outil au service de la politique globale des déplacements et de la qualité des espaces publics. Cette politique donne également une cohérence aux systèmes de stationnement à l'échelle de la Ville, ainsi qu'une lisibilité des réglementations. Le Plan Local de Stationnement (P.L.S.) a pour objectifs d'améliorer la qualité de vie, dynamiser l'activité commerciale et favoriser les autres modes de déplacement. Le diaporama présenté montre un schéma d'orientations générales (vision long terme) proposant 5 types de réglementation :

1. en jaune, le centre-ville, actuellement réglementé à 90%, un stationnement au tarif préférentiel pour les résidents ;
2. en vert, la ceinture du centre-ville, avec la prévision d'un stationnement payant pour une durée moyenne de 4h ;
3. en rouge, les axes commerçants, avec la prévision d'un stationnement payant de courte durée, avec un temps gratuit;
4. en orange, le secteur résidentiel hors centre-ville, avec la prévision d'un stationnement payant au tarif préférentiel pour les résidents ;
5. en bleu, les cœurs de quartiers, où un stationnement de courte durée avec disque européen (zone bleue) a d'ores et déjà été mis en place dans 7 secteurs.

Actuellement, la Ville offre 9643 places payantes.

Monsieur Laurens rappelle qu'il faut être résident pour avoir un tarif préférentiel : l'abonnement annuel coûte 135 euros ou 100 euros pour les titulaires d'un abonnement annuel aux transports en commun ; un seul badge est attribué par foyer. Les abonnements hebdomadaires et bi-hebdomadaires se font par ticket horodateur. Il précise qu'une surveillance régulière est indispensable au bon fonctionnement du PLS.

Monsieur Laurens indique ensuite que des voies pénétrantes depuis et vers le centre-ville caractérisent les grands axes commerçants des faubourgs, avec peu de places pour les visiteurs. Par exemple, l'avenue de Saint-Exupéry depuis le Pont des Demoiselles pourrait être réglementée via un stationnement payant et rotatif avec horodateur. Le même fonctionnement se retrouve avenue des Etats-Unis, avec une durée gratuite d'une demi-heure par demi-journée. Il montre une occupation journalière de 47% au Nord et de 57% au Sud. Le stationnement illicite a presque disparu et la municipalité constate une rotation satisfaisante.

Monsieur Laurens propose une étude sur les pratiques de stationnement quartier Pont des Demoiselles courant 2015, dans un premier temps afin d'envisager la mise en place d'une réglementation payante rotative sur l'axe St Exupéry ; puis dans second temps apprécier la pertinence d'un dispositif de stationnement résident.

Le diaporama montre le périmètre envisagé pour cette étude. Une enquête permettant de disposer de données précises se déroulera un mardi ou un jeudi, de 06h00 à 22h00. Les enquêteurs, au parcours déterminé, étudieront l'occupation et les mouvements (rotations) sur le secteur.

### ***Echanges avec l'assemblée***

---

Une riveraine demande ce qui a été prévu rue de Venasque pour éviter le stationnement sauvage.

Monsieur Laurens rappelle que les demandes de mobilier urbain doivent être étudiées par le Pôle Territorial.

Un membre de l'association *Deux Pieds Deux Roues* invite à privilégier les modes alternatifs de déplacement dans le cadre de l'étude stationnement sur le secteur Pont des Demoiselles.

Il signale un conflit entre l'aménagement et les vélos au carrefour des avenues Jean Rieux et Saint-Exupéry.

Madame Meyer rappelle le schéma directeur des aménagements cyclables et le travail mené avec les associations. Elle assure de la progression des services sur ce type d'aménagement, surtout quand il s'agit de réaménager une voirie. Elle distingue néanmoins ces questions de l'étude de la réglementation éventuelle du stationnement sur le secteur Pont des Demoiselles. Cela étant, la valorisation des déplacements vélos et la réglementation du stationnement n'ont rien d'incompatible.

Un membre de l'association *Malepère Habiter son quartier* signale les difficultés de la route de Labège : absence de trottoir et stationnement illicite et dangereux. La ZAC qui va être aménagée comprend aussi des aires « abandonnées » aux gens du voyage. L'intervenante s'interroge sur l'action municipale.

Madame Chaumette répond que cette question relève du Pôle voirie. Elle assure néanmoins de sa connaissance des problématiques de cette route : une procédure est lancée, même si tout n'appartient pas à la Ville mais à des promoteurs, qui n'ont pas vendu certaines parcelles.

Madame Bleuse, habitante et élue d'opposition, conteste les problèmes de stationnement du quartier mais évoque le danger que les cyclistes encourent. Elle demande si la nouvelle politique de stationnement se fera au détriment du vélo. Concernant le projet de l'actuelle municipalité de créer un parking à l'emplacement du Lido, elle affirme que cette solution n'est pas crédible.

Madame Chaumette précise que l'étude menée sur le parking a révélé seulement la possibilité de créer 7 places : le projet ne verra donc pas le jour.

### **3. Les travaux de voirie**

---

Monsieur Crépy fait le bilan des aménagements de sécurité réalisés dans le quartier :

- sur le chemin de Bitet, une zone à 30km/h a été créée, ainsi qu'une mise en sens unique pour donner un parvis à l'école Guillaumet et reporter le stationnement ;
- au niveau du carrefour route de Revel / rue d'Armentières, le tourne-à-gauche a été neutralisé ;
- la rue Emile Lécrivain et le chemin Payssat ont été aménagés avec des giratoires et une zone à 30km/h pour ralentir la vitesse ;
- le carrefour rue de la Marine / boulevard de la Méditerranée a été restructuré : le passage-piéton se fait désormais devant le feu,
- les bandes de roulement des pistes cyclables, comme celle de l'Astrium, du Cnes et de l'Hers, ont été refaites à des endroits précis (sections Villet / Cosmonautes / voie ferrée et Guillaumat / Daurat) ;
- d'autres actions ponctuelles d'entretien des pistes ont été réalisées, comme l'accompagnée de la piste qui se rend vers Labège avec des traversées cyclables et l'aménagement de la rue Gaieté qui débouche sur la rue des Iris : les vélos peuvent désormais utiliser cette rue à double-sens car le virage a été réduit ainsi que les problèmes de stationnement illicite ;
- sur l'avenue Marcel Dassault, l'accessibilité des cycles a été améliorée, la piste permet de partir de la Cité de l'espace pour aller jusqu'au Cnes ;
- une réfection totale de la rue Johan Strauss a aussi été faite, sans action sur le stationnement ;
- sur la rue Noulet, l'entretien a prévu la réfection de la couche de roulement avec la pose de coussins lyonnais ;
- au croisement de Breffel et Fontainebleau, la couche de roulement a été refaite et les trottoirs modifiés.

Monsieur Crépy annonce un chantier en cours sur le chemin de la Terrasse : il sera terminé en fin d'année. Un autre chantier concernant les vélos est programmé en décembre sur la route de Revel, au carrefour avec le chemin Cayras.

Monsieur Crépy revient sur le problème de la route de Labège et indique que les équipes du Pôle Territorial ont réalisé une étude sur la création d'un piétonnier : un cheminement piéton le long des parcelles, du côté des habitations, est prévu. Sa réalisation requiert une acquisition foncière par la Ville. Or, la loi ne rend plus possible l'achat pour 1 euro symbolique. Monsieur Crépy annonce un achat probable avant fin 2015.

### **4. Questions diverses**

---

Un habitant de la route de Labège affirme ne pas avoir encore reçu de proposition d'acquisition. Monsieur Crépy précise que le service Foncier le contactera au moment venu.

Une riveraine se plaint du changement de sens de stationnement du parking Firmis. Monsieur Crépy confirme ce changement : il faut désormais se garer en marche arrière pour des raisons de sécurité. Des panneaux pédagogiques seront bientôt installés.

M. Cotelle demande si la municipalité peut s'engager à tenir le rythme de travaux de voirie qu'avait l'ancienne, et si la rénovation des écoles va se poursuivre.

Madame Chaumette rappelle qu'il s'agit vu l'état des finances laissé par la municipalité précédente et la baisse drastique des dotations de l'Etat, de gérer la ville « en bon maire et en bon père de famille » et assure que la Ville fera son possible : les Toulousains seront informés du budget 2015.

Un riverain s'enquiert de réalisations avenue de Lespinet.

Monsieur Crépy précise que la zone qui va de la partie rénovée jusqu'à l'échangeur fait partie de l'aménagement intégré à la ZAC Toulouse Montaudran Aérospace (TMA). Ce projet est donc en train d'être revu dans le cadre de la relance de la ZAC.

Une habitante signale un danger chemin des Carmes / route de Labège, dû à l'absence de visibilité.

Monsieur Crépy en prend note.

Une habitante de la rue du Portillon évoque sa problématique de circulation et de stationnement.

Monsieur Crépy est conscient de la situation. La pose de mobilier n'a pas été utile et le problème s'est reporté ailleurs.

Un riverain rappelle avoir questionné l'équipe municipale lors de la campagne électorale concernant l'aménagement du chemin des Tuileries. A l'époque, le Maire avait dit être choqué par l'état du chemin.

Madame Chaumette est informée du problème qui est à l'étude.

Un riverain regrette l'absence de présentation de projets d'aménagement de voirie pour 2015. Avec d'autres habitants, une liste de propositions avait été faite sur laquelle les candidats au deuxième tour des élections municipales s'étaient exprimés. Concernant la rue Claude Gonin, Monsieur Moudenc avait répondu favorablement.

Monsieur Crépy indique que le bâtiment à l'angle du chemin Payssat a été détruit et que le terrain a été acheté par Toulouse Métropole : le carrefour sera modifié en lien avec la ZAC TMA. Le giratoire ne peut pas être réalisé car il serait détruit quelques années plus tard. Avant d'agir, la Ville attend l'étude sur la ZAC TMA. Les travaux sur la rue Claude Gonin sont néanmoins budgétisés et seront donc réalisés.

Au sujet de la ZAC TMA, Madame Chaumette précise qu'un cycle de réunions d'information et de concertation commencera en fin d'année jusqu'en mai 2015 ; y seront traités tous les sujets concernant la ZAC TMA et les quartiers environnants (aménagements, circulation, constructions,...). A propos de l'ancien espace Caterpillar (Bergerat-Monnayeur), Madame Chaumette, qui participe à toutes les réunions d'urbanisme, informe du refus du projet de construction de 600 logements par Bouygues. Le choix a été fait d'une vision globale à avoir de ce terrain en lien avec TMA.

Madame Bleuse rappelle l'engagement pris par l'actuelle municipalité de rendre la LMSE accessible aux voitures pour « la rendre utile ». Madame Bleuse demande un abandon de cette option.

Madame Chaumette précise que rien n'est encore décidé.

En conclusion, Madame Chaumette relève que cette première commission de quartier a traité de sujets cruciaux. Pour finir sur une note plus légère, elle annonce une tournée de calèche avec le

Père Noël, organisée par la mairie l'après-midi du 20 décembre dans le quartier. Madame Chaumette informe également de la mise à disposition du diaporama projeté ce soir sur le site Internet de la mairie, [www.toulouse.fr](http://www.toulouse.fr), et donne les contacts de l'équipe de secteur :

[secteur.sud-est@mairie-toulouse.fr](mailto:secteur.sud-est@mairie-toulouse.fr)

05 67 73 83 53

et de son n° secrétariat : 05 62 27 42 06

[marie-pierre-chaumette@marie-toulouse.fr](mailto:marie-pierre-chaumette@marie-toulouse.fr)

*Fin de la réunion à 22h10.*